

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2024

PROCES VERBAL

Début de séance : 18h30

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, M. Monteillet Hugues, M. Petraud Maxime.

Absents excusés : Mme Odicino Sabrina (procuration à Madame Céline CRISTOL), Mme Giordano Sandrine.

Madame Céline Cristol a été nommée secrétaire.

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 05 février 2024
- Vote des comptes de gestion 2023 des budgets communal, de l'eau, du lotissement les Faysses et du photovoltaïque.
- Vote des comptes administratifs 2023 des budgets communal, de l'eau, du lotissement les Faysses et du photovoltaïque.
- Vote des affectations des résultats 2024
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote des budgets 2024 (Commune, Eau et Assainissement, Lotissement les Faysses et photovoltaïque)
- Admission en non-valeurs des titres du budget de l'eau et communal
- Adhésion centrale d'achat du SMICA
- Rattachement des charges et produits
- Questions diverses

1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 05 février 2024 : 10 voix pour.

SIGNER LES COMPTES RENDUS DERNIERS CONSEIL MUNICIPAUX ET LA FEUILLE DE CLOTURE

2) Délibération approbation du compte de gestion du budget lotissement les Faysses de 2023

...10..... voix pour,voix contre,abstention

3) Délibération approbation du compte de gestion du budget photovoltaïque de 2023

...10..... voix pour,voix contre,abstention

4) Délibération approbation du compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement de 2023

...10..... voix pour,voix contre,abstention

5) Délibération approbation du compte de gestion du budget communal de 2023

...10..... voix pour,voix contre,abstention

6) Délibération approbation du compte administratif du budget lotissement les Faysses de 2023

Fonctionnement

Dépenses 20.88€

Recettes 20.88€

Excédent de clôture : + 0€

Investissement

Dépenses 20.88€

Recettes 0€

Déficit de clôture : -20.88€

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget Lotissement Les Faysses 2023

7) Délibération approbation du compte administratif du budget photovoltaïque de 2023

Fonctionnement

Dépenses 7 717.50€

Recettes 14 191.70€

Excédent de clôture : + 6 474.20€

Investissement

Dépenses 10 569.41€

Recettes 15 436.00€

Déficit de clôture : + 4 866.59€

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget Photovoltaïque 2023

8) Délibération approbation du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement de 2023

Fonctionnement

Dépenses 121 321.59€

Recettes 124 601.29€

Excédent de clôture : + 3 279.70€

Investissement

Dépenses 75 227.55€

Recettes 60 192.56€

Déficit de clôture -15 034.99€

Hors de la présence de Monsieur Rivier, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2023

9) Délibération approbation du compte administratif du budget communal de 2022

Fonctionnement

Dépenses 347 236.68€

Recettes 430 221.67€

Excédent de clôture : + 82 984.99

Investissement

Dépenses 306 780.53€

Recettes 152 361.02€

Excédent de clôture : - 154 419.51€

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget communal 2023

10) Affectation du résultat du budget du Lotissement Les Faysses 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 651.07 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 651.07 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	24 383.80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 1 651.07 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 651.07 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

**...10..... voix pour,
...0.....voix contre,
.....0.....abstention**

11) Affectation du résultat du budget photovoltaïque 2023

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 474 20 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0 00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	1 707 26 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	8 181,46 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	6 459 68 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 000 00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	8 181,46 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	8 181,46 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reverse à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

...10..... voix pour, ...0.....voix contre,
...0.....abstention

12) Affectation du résultat du budget de l'eau et de l'assainissement 2023

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 279 70 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0 00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	110 879 61 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	114 159,31 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-20 809 17 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-10 000 00 €
Besoin de financement = e. + f.	-30 809,17 €
AFFECTATION (2) = d.	114 159,31 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	30 809,17 €
3) Report en exploitation R 002	83 350,14 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reverse à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

...10..... voix pour,0....voix contre,
.....0.....abstention
Affectation de 30 809,17€ en recette
d'investissement au 1068

13) Affectation du résultat du budget de la commune 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 984 99 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	55 909 83 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	138 894,82 €
(Si C. est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
	-112 907 92 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
	10 295 00 €
Besoin de financement F	=D+E
	-102 612,92 €
AFFECTATION = C	=G+H
	138 894,82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	102 612 92 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
	36 281 90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	
	0 00 €

...10..... voix pour, ...0.....voix contre, ...0.....abstention
Affectation de 102 612,92€ en recette d'investissement au 1068

14) Vote des taux d'imposition 2024 (voir tableau en PJ)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention, le conseil municipal décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 soit :
 - Foncier bâti communal = 17.07 % + Départemental : 20.69%
 - Foncier non bâti = 54.44 %
 - Taxe d'habitation = 9.22%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

15) Délibération vote des budgets 2024 :

-Délibération approbation du budget du lotissement les Faysses de 2024

Fonctionnement

Dépenses	46 619.96 €
Recettes	46 619.96 €

Investissement

Dépenses	65 993.76€
Recettes	65 993.76€

10..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

-Délibération approbation du budget photovoltaïque de 2024

Fonctionnement

Dépenses	24 134.13 €
Recettes	24 134.13 €

Investissement

Dépenses	14 872.27 €
Recettes	14 872.27 €

...10..... voix pour,0.....voix contre,abstention

-Délibération approbation du budget de l'eau et de l'assainissement de 2024

Fonctionnement

Dépenses	220 238.22 €
Recettes	220 238.22 €

Investissement

Dépenses	106 143.18 €
Recettes	106 143.18€

...10..... voix pour,0.....voix contre, ...0.....abstention

-Délibération approbation du budget communal de 2024

Fonctionnement

Dépenses	491 645.10€
Recettes	491 645.10€

Investissement

Dépenses	418 969.52€
Recettes	418 969.52€

...10..... voix pour,0.....voix contre,0.....abstention

16) Délibération admission en non-valeurs des titres des budgets eau et communal.

Le comptable public a transmis des états de demande d'admissions en non-valeur figurant en annexe à la présente délibération. Ils correspondent à des titres sur les exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 des budgets de la commune et de l'eau. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrés malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur.

Décide :

- D'admettre en non-valeur les titres du budget communal d'un montant de 534.73€ et les titres du budget de l'eau d'un montant de 1 542.04€ conformément au détail de l'annexe.
- D'inscrire les crédits à l'article 6541 des budgets de la commune et de l'eau.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

...10..... voix pour,0.....voix contre, ...0.....abstention

17) Délibération adhésion centrale achat du smica.

Le SMICA, soucieux d'apporter un accompagnement technique en offrant une sécurité juridique, a créé en 2017 un groupement de commande en matière de matériel informatique.

Vous n'êtes pas moins de 177 collectivités à y avoir adhéré depuis lors et nous vous en remercions.

En 2023, dans le souci de simplifier votre démarche d'adhésion à ce type de service, d'élargir notre offre, de renforcer la sécurité juridique à apporter aux achats locaux ainsi que l'expertise technique offerte, nous avons décidé de transformer ce groupement en une Centrale d'achat.

Avec cette dernière, vous bénéficierez de prix attractifs, vous serez dispensé des procédures de publicité et de mise en concurrence et vous serez accompagné dans les choix techniques les plus adaptés à vos besoins.

Dans le cadre de l'adhésion gratuite à cette centrale, vous serez libres ou non de commander et les frais de gestion de 5% ne seront appliqués que sur le prix de vos commandes.

...10..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

18) Délibération rattachement des charges et des produits

Les charges constatées d'avances sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice N alors qu'elles concernent tout ou partie l'exercice suivant. Il peut s'agir par exemple, de contrats d'assurance, de régularisations de charges qui ont des échéances différentes de l'année civile. La procédure est rarement mise en œuvre ; concernant les contrats, la collectivité considère le plus souvent qu'à partir du moment où sont rattachées à l'exercice 12 mensualités, il n'y a pas lieu de mettre en œuvre cette procédure. Cette procédure doit être mise en place pour des montants impactant de manière significative le résultat.

...10..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention de décider d'autoriser l'absence de rattachement et de fixer le seuil à 2000€.

QUESTION DIVERSES :

- Participation à l'association de coordination gérontologique du St Affricain (information, conseil, orientation des + de 60 ans de leur entourage et professionnels dans tous les domaines comme la mise en place des aides à domicile, interrogation sur les aides, aménagement du logement, aides administratives, soutien de l'aidant...).

Aide de 1.20€ par hab de + 60 ans soit 141 personnes = 169.20€. Le conseil municipal décide à 9 voix contre et 1 abstention de ne pas verser de participation.

- Lettre d'une administrée au sujet du couvent de Tournemire : une réponse sera faite par mail au sujet de l'affaire du couvent qui est privée et dont un organisme s'occupe de sa vente.
- Une proposition d'offre a été faite à la mairie concernant le dernier terrain du lotissement les Faysses.
- Distribution des sacs oranges et jaunes qui aura lieu le vendredi 26 avril de 14h00 à 18h00 à côté de la mairie.

FIN DE SEANCE 21H12



